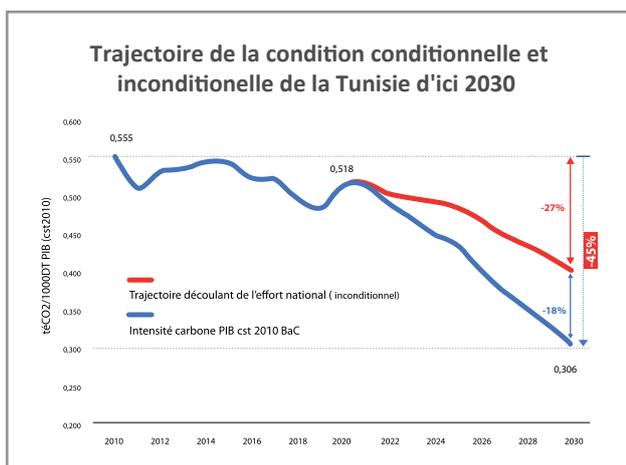


Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie

Contexte

L'Accord de Paris sur le climat prévoit de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en-dessous de 2°C et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5°C. Pour atteindre cet objectif, chaque pays a défini sa propre Contribution Déterminée au niveau National ; CDN (National Determined Contribution, NDC en anglais) aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique.



La Tunisie a soumis un objectif climatique ambitieux au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en prévision de la Conférence des Parties (COP21) de Paris de 2015. L'objectif vise à réduire l'intensité carbone (émissions de CO₂ par unité de produit intérieur brut) de 41% d'ici 2030 par rapport à l'année 2010. Cet objectif devrait être atteint par des mesures visant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans les secteurs de l'énergie (y inclut les secteurs du bâtiment et du transport), l'industrie, de l'agriculture, de la foresterie, des déchets et des eaux usées. Le secteur de l'énergie est responsable de 58% des émissions des GES du pays (2012) et joue donc un rôle

central dans la réalisation des objectifs climatiques de la Tunisie. En ratifiant l'Accord de Paris en 2016, et avec une augmentation des ambitions dans le cadre de la mise à jour de la CDN (octobre 2021) la Tunisie a réaffirmé son engagement auprès de la communauté internationale à mettre en œuvre sa CDN.

La CDN actualisée de la Tunisie vise une réduction de l'intensité carbone de 45% d'ici 2030.

La Tunisie fait face à des défis pour la réalisation de sa contribution en matière d'atténuation des émissions de GES liés, notamment, à la gouvernance, la transparence et la finance climat.

Objectif

Les capacités institutionnelles, les structures et les processus pour la mise en œuvre, le suivi du progrès et l'actualisation de la CDN Tunisienne sont renforcés.

L'approche du projet

Le projet se focalise sur quatre domaines prioritaires :

1. Établir un cadre stratégique et institutionnel

Un soutien est fourni au Ministère de l'Environnement dans la mise en place de l'Unité Nationale de Coordination sur les Changement Climatiques (UGPO-CC). Cette unité est chargée de coordonner la mise en œuvre de la CDN et de soumettre les rapports nécessaires au Secrétariat de la CCNUCC. Le projet apporte, également, une assistance pour le développement d'une stratégie bas-carbone à long terme et pour la mise à jour de la CDN. En plus, il promeut le dialogue national sur le climat. Au niveau local, le projet développe un concept urbain de protection du climat afin d'impliquer davantage les villes dans la réalisation des objectifs de la politique climatique.

Mandaté par



Mis en œuvre par





2. Établir un Cadre de Transparence Renforcée

Le projet appuie les institutions des différents secteurs à mettre en place un système national de transparence et à améliorer leurs systèmes existants de mesure, de notification et de vérification des émissions de GES. Cela favorise la transparence des informations communiquées au secrétariat de la CCNUCC concernant la mise en œuvre de la CDN, conformément aux exigences de l'Accord de Paris.

3. Renforcer les opportunités pour la finance climat

Différentes parties prenantes sont impliquées dans le développement d'un portefeuille de projets pour mobiliser le financement nécessaire permettant de réaliser les objectifs d'atténuation de la Tunisie. Grâce à un programme de formation ciblé, les expert.e.s. tunisien.n.e.s seront accompagné.e.s dans l'amélioration de leurs compétences en matière de finance climatique.

Les mesures de renforcement des capacités permettront au pays de s'acquérir des compétences nécessaires en finance climatique et de mobiliser les sources nationales et internationales de financement afin de faciliter la mise en œuvre de la CDN.

4. Contribuer aux négociations internationales sur le climat et au partage d'expériences

Grâce aux formations et aux échanges internationaux, le gouvernement tunisien peut faire valoir son expérience et les résultats de la mise en œuvre de sa CDN lors de manifestations internationales sur le climat. Dans le cadre des négociations de la CCNUCC, la délégation tunisienne participe activement à la définition de mesures de protection du climat.



Publie par
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société
Bonn et Eschborn, Allemagne

Adresse
Bureau de la GIZ à Tunis
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
T +216 71 904 581 - 71 904 591
F +216 71 904 172 - 71 902 543
I www.giz.de/tunisie www.facebook.com/GIZTunisie

Projet
Renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la CDN de la Tunisie

Contact
Inga Zachow
Inga.Zachow@giz.de

Conception
Eyetouch design, Tunis

Credit photo
©GIZ

Partenaires principaux
Ministère de l'Environnement
Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME)

Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ

Mandaté par
Initiative international du climat (IKI)

Tunisie, Août 2022